



FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM COMMERCIAL: **TRAITEMENT DIESEL**
CODE : S 00964

DESCRIPTION

Additif pour gasoils et fuels, multifonctionnel et polyvalent, formulé pour catalyser la combustion dans les moteurs DIESEL.

UTILISATION

Pour tout moteur DIESEL à injection directe, indirecte ou common rail, avec ou sans turbo.
Compatible avec les pots catalytiques.

PROPRIETES

- Augmente l'indice CÉTANE et améliore la combustion du gasoil.
- Supprime les dépôts de vernis, de gomme et de boue dans les chambres de combustion.
- Lubrifie les hauts de cylindre, les segments et les tiges de soupapes.
- Réduit la consommation de gasoil et l'émission de gaz toxiques.
- Favorise l'agrément du contrôle technique pour les gaz d'échappement.

MODE D'EMPLOI

Verser le contenu du flacon dans le réservoir de gasoil, avant de faire le plein.
Un flacon traite un plein de 40 à 60 litres de gasoil.

DOSAGE

En usage normal : un flacon tous les 2.000 kilomètres.
En usage intensif ou sportif : un flacon à chaque plein.

CONDITIONNEMENT

Flacon de 250 ml avec bouchon de fermeture "sécurité enfants", sceau de sécurité produit et triangle tactile.

CARACTERISTIQUES

Etat physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Densité:	822.3 kg/m ³ @ 15° C
Point éclair:	45° C

HYGIÈNE & SECURITE

Symbole: Xn (nocif) - N (dangereux pour l'environnement)
Phrase R: R 10 – Inflammable. R 38 – Irritant pour la peau. R 44 – Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. R 51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 – Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Phrase S: S 2 – Conserver hors de la portée des enfants. S 37 – Porter des gants appropriés. S 61 – Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité. S 62 – En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

GENCOD

5 411910 00964 2